



CYCLO-CROSS DE GUISE

REGLEMENT DE LA 2^{ème} EDITION

Article 1 PREAMBULE

L'association 'LA ROUE D'OR GUIGARDE' organise, sous le règlement National UFOLEP de cyclo-cross, les 02 et 03 novembre 2013 la deuxième édition du "Cyclo-cross de Guise" épreuve UFOLEP qui se déroulera en 4 étapes, savoir :

1ère étape : Samedi 02 novembre 2013 CYCLO-CROSS CLASSIQUE 10h30

2ème étape : Samedi 02 novembre 2013 TOURNOI DE CYCLO-CROSS 15h

3ème étape : Dimanche 03 novembre 2013 C.L.M. (matin, heure à déterminer)

4ème étape : Dimanche 03 novembre 2013 POURSUITE AVEC HANDICAP 14h

Le "Cyclo-cross de Guise" est organisé dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross et en faveur de l'association DIGESTSCIENCE.

Article 2 CATEGORIES

Seuls les cyclistes titulaires d'une licence UFOLEP(+ carton cyclo-cross), FFC ET FSGT en cours de validité et correspondant aux catégories admises pourront disputer le "Cyclo-cross de Guise".

Catégories admises :

- les coureurs UFOLEP 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} catégorie, juniors, cadets et féminines,
- les coureurs FFC(non élite cyclo-cross) pass'cyclisme, 3^{ème}, 2^{ème} et 1^{ère} catégorie, juniors, cadets et féminines,
- les coureurs FSGT de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} catégorie, juniors, cadets et féminines.

Le nombre des participants est limité à 100.

Article 3 ENGAGEMENTS

Le montant des engagements est fixé à 8,00€ par engagé pour les deux jours et 6,00€ pour une seule journée. Les engagements devront se faire impérativement, savoir :

- par courrier avant le 27/10/2013 : Sébastien DUREZ
374 rue de Courcelles
02120 GUISE
- par SMS avant le 30/10/2013 : 06.13.22.03.59
- par internet avant le 30/10/2013 : sebastien.durez@free.fr

L'attribution des dossards se fera en fonction de la date de réception des engagements.

Passé ces dates, ou si le nombre de 100* est atteint, les engagements ne seront plus acceptés.

Le fait d'être engagé implique que le concurrent aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Article 5 DOSSARDS ET LICENCES

La licence et la carte cyclosporitive sont obligatoires. Le concurrent qui ne sera pas en mesure de présenter ces documents à la remise des dossards ne pourra en aucun cas prendre le départ de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Un dossard sera remis à chaque participant individuellement contre sa licence en cours de validité (+ carton pour les UFOLEP). La carte et la licence seront conservées par l'organisation et restituées après l'épreuve. Nous vous rappelons que vous devez vous munir de 4 épingles pour fixer le dossard.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur toutes les étapes, à l'échauffement, à l'entraînement et en course du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

A l'issue de la 4ème étape, licence et carte seront rendues individuellement contre le dossard

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, cette opération pourra se faire après l'arrivée de l'étape. (Carte et licence seront rendues contre le dossard).

Article 6 EMARGEMENTS

Pour chaque journée, les concurrents devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera impérativement fermé 20 min avant le premier départ de chaque journée. **Les concurrents qui n'auront pas signé dans les délais se verront attribuer une sanction de - 10 points sur leur classement général.**

Article 7 ETAPES

➤ **1^{ère} étape, CYCLO-CROSS :**

Départ à 10h30 par sas de catégorie.

L'appel commencera 15 min avant le départ de l'étape selon l'ordre des dossards. Le concurrent absent sera rétrogradé en fin de peloton. Le classement sera établi après 50 minutes de course suivant le départ du premier coureur (40 min pour les juniors et 30 min pour les féminines et les cadets).

➤ **2^{ème} étape, TOURNOI DE CYCLO CROSS :**

Le départ de la premier manche sera donné à 15h00.

Les concurrents seront appelés par manche, 5 min avant le départ de chaque manche.

Cette étape sera organisée selon un tableau à plusieurs tours affiché à l'émargement et au départ. Chaque manche sera composée suivant le nombre des inscrits d'une dizaine de coureurs et sera disputée sur deux tours de circuit. Au premier tour de la compétition les manches seront déterminées par tirage au sort en respectant au maximum l'égalité entre les catégories, exemple :

- 1^{ère} manche (un FFC, deux 1^{ère} UFOLEP , trois 2^{ème} UFOLEP, trois 3^{ème} UFOLEP)
- 2^{ème} manche (un FFC, deux 1^{ère} UFOLEP , trois 2^{ème} UFOLEP, trois 3^{ème} UFOLEP)
- 3^{ème} manche (un FFC, deux 1^{ère} UFOLEP , trois 2^{ème} UFOLEP, trois 3^{ème} UFOLEP)...

Si un concurrent se présente au départ de sa manche en retard, il se verra classé dernier de sa manche.

En cas de crevaison ou incident mécanique, si le coureur ne peut pas finir sa manche celui-ci sera classé dernier de sa poule et pourra concourir pour le tour suivant du tournoi, la manche ne sera pas recourue et les coureurs seront classés suivant l'ordre d'arrivée de ladite manche.

L'échauffement sera interdit sur le parcours 10 mn avant le départ de la première manche et pendant toute la durée de l'étape. Les coureurs encore sur le circuit, non concernés par la manche en cours, se verront appliquer une pénalité de - 10 points sur leur classement général.

➤ **3^{ème} étape , C. L. M. :**

L'heure du premier départ sera déterminée par le nombre d'inscrits et indiquée à l'ouverture du cyclo-cross le 02/11/2013.

Les heures de départ seront affichées à l'émargement, chaque concurrent devra se présenter à la ligne de départ 5 min avant l'heure fixée pour son départ. Un seul appel sera fait sur la ligne de départ. Les départs seront donnés toutes les minutes suivant l'ordre inverse du classement général individuel après la 2^{ème} étape. Si un concurrent se présente au départ en retard par rapport à l'heure prévue, il verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence. Il devra obligatoirement passer par la ligne de départ lorsque le commissaire lui donnera l'autorisation. En cas de crevaison ou incident mécanique, le coureur peut, s'il le désire, prendre un nouveau départ. Dans ce cas, le temps du premier parcours est annulé. Le comité d'organisation lui communiquera sa nouvelle heure de départ. En cas de nouvel incident, le coureur ne pourra pas prendre un troisième départ. Le temps retenu pour cette étape sera le temps du deuxième parcours. En cas d'égalité au temps, le concurrent le plus âgé sera déclaré vainqueur. **L'échauffement sera interdit sur le parcours 10 mn avant le départ du premier coureur et pendant toute la durée de l'étape. Les coureurs encore sur le circuit et doublés par ce concurrent, se verront appliquer une pénalité de - 10 points sur leur classement général.**

➤ **4^{ème} étape, POURSUITE AVEC HANDICAP :**

Le départ du 1^{er} concurrent sera donné à 14h00.

Chaque concurrent devra se présenter à la ligne de départ 5 min avant l'heure fixée pour son départ. Un seul appel sera fait sur la ligne de départ selon l'ordre inverse du classement général, le concurrent absent sera rétrogradé en fin de peloton et partira avec le dernier concurrent.

Les départs seront donnés dans l'ordre inverse du classement général individuel après la 3^{ème} étape.

Selon ce dernier, un handicap sera attribué de 3 secondes par différence de points jusqu'à une différence de 120 points entre le 1^{er} et le dernier ce qui correspond à un handicap de 6 minutes, au-delà le barème suivant sera appliqué, savoir :

Une différence de points entre	121 et 170	correspond à	6,04 min
‘ ‘ ‘	171 et 220	‘	6,08 min
‘ ‘ ‘	221 et 270	‘	6,12 min
‘ ‘ ‘	271 et 320	‘	6,16 min
‘ ‘ ‘	321 et plus	‘	6,20 min

EXEMPLE

Classement général Après la 3 ^{ème} étape	Pts	Différence de Pts avec le 1 ^{er}	Heure de départ
100 ^{ème}	3	327 pts	15h00.00
.....			
95 ^{ème}	18	312 pts	15h00.04
.....			
70 ^{ème}	93	237 pts	15h00.08
.....			
20 ^{ème}	243	87 pts	15h01.59
.....			
3 ^{ème}	306	24 pts	15h05.08
2 ^{ème}	315	15 pts	15h05.35
1 ^{er}	330		15h06.20

Après le départ du dernier concurrent, LA POURSUITE AVEC HANDICAP se déroulera de la même manière qu'un cyclo-cross « normal », le classement sera établi après 50 minutes de

course suivant le départ du premier coureur (40 min pour les juniors et 30 min pour les féminines et les cadets).

Le Comité d'organisation pourra réévaluer le calcul de l'handicap en fonction du nombre d'inscrits.

Article 8 CLASSEMENTS

Le cyclo-cross de Guise est une épreuve par points en 4 étapes, à chaque étape, les concurrents se verront attribués des points suivant un barème unique correspondant au classement scratch, savoir :

Classement étape	points
1 ^{er}	110
2 ^{ième}	105
3 ^{ième}	102
4 ^{ième}	99
5 ^{ième}	97
6 ^{ième}	95
7 ^{ième}	94
8 ^{ième}	93
9 ^{ième}	92
.....	
99 ^{ième}	2
100 ^{ième}	1

Si un concurrent déclare forfait sur une étape, il se verra classé dernier de l'étape avec une pénalité de -30 points sur son classement général.

Le classement final sera établi par l'addition des points acquis sur les 4 résultats de chaque coureur, celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex-aequo, le classement de la 1^{ière} étape sera prépondérant.

Les participants seront classés à l'issue de la 4^{ème} étape suivant leurs catégories respectives, détail ci-après :

- un classement : catégorie 1^{ère} UFOLEP
- un classement : catégorie 2^{ème} UFOLEP
- un classement : catégorie 3^{ème} UFOLEP
- un classement : catégorie FFC – FSGT junior, senior
- un classement : catégorie cadets UFOLEP – FFC – FSGT
- un classement : catégorie féminines UFOLEP – FFC – FSGT

Article 9 RECOMPENSES

Cette manifestation étant organisée en faveur de l'association DIGESTSCIENCE, seul le 1^{er} de chaque classement recevra une coupe, un bouquet et un maillot du TEAM DIGESTSCIENCE. Le reste des bénéfices sera reversé à l'association DISGESTSCIENCE.

Article 10 INITIATION

Une épreuve d'initiation au cyclo-cross de 06 à 14 ans, ouverte à tous, sera disputée le 03/11/2013 à 12h30(avec **présentation d'un certificat médical pour les non licenciés**).

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Départ 12h30

Durée adaptée aux âges en nombre de tour suivant la difficulté du circuit.

Catégorie d'âge : 6-8 ans/9-10 ans/11-12ans/13-14ans.

Admis les vélos type Vtt, cyclo-cross, route et Bmx. (Les vélos utilisés devront-être en bon état de fonctionnement).

Le tarif d'engagement est fixé 3,50 € pour l'initiation (pas de majorations sur place).

Article 11 DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion du "Cyclo-cross de Guise" les plus larges possibles chaque concurrent reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayant droit ou ayant cause à reproduire ou à représenter ses nom, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du "Cyclo-cross" sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public.

Article 12 DIVERS

Le Comité d'Organisation est chargé d'appliquer et de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des concurrents qui ne le respecteraient pas.

Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Comité d'Organisation et du commissaire.

Il est interdit de tirer ou pousser un concurrent ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Les membres du Comité d'Organisation à l'aide du commissaire de l'épreuve rempliront leur mandat, en délibérant à huit clos, en prononçant, si nécessaire, les pénalités qu'ils jugent utiles en s'inspirant des articles du présent règlement ; si celui-ci n'est pas suffisant, ils se référeront au Règlement National du Cyclo-cross UFOLEP et aux Règlements Généraux de l'UFOLEP.

Si toutefois un cas imprévu se présentait, le Comité d'Organisation se réserverait le droit de modifier le présent règlement.

Tout participant s'engage à garder l'esprit sportif, convivial, à respecter les lieux et l'environnement.